



Notre devise :
La solidarité et le travail de chacun au profit de tous
 Charles HEBRARD

L'OFFICIER MARINIER

Mai - Juin 2012
 67^{ème} année n° 339



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire

Lettre aux candidat(e)s aux élections législatives	1
Le congrès national FNOM COMAC	2
Informations Sociales et Administratives	3 - 6
Rubrique des Officiers mariniers en activité	4 - 5
Bureau National	6
Vie des associations	7 à 10
Nécrologie	10
Organigramme FNOM	11
Souvenirs	12
A lire	12

Remerciements

À l'veille du premier tour de l'élection présidentielle nous n'avions reçu que quatre réponses à la lettre de la FNOM envoyée aux dix candidat(e)s. Ils s'agit de celles de Mesdames Nathalie ARTHAUD et Eva JOLY, de Messieurs Jacques CHEMINADE et Nicolas DUPONT-AIGNAN. Ces lettres sont consultables sur le site www.fnom.com. Nous remercions ces candidats de l'intérêt qu'ils ont porté à nos attentes.

Lettre aux candidat(e)s aux élections législatives

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à la fonction de député et, ainsi, à participer à l'exercice du pouvoir législatif.

Après avoir sollicité les parlementaires durant la législature qui s'achève, la FNOM vous interpelle sur les préoccupations de ses adhérents et souhaite connaître les dispositions que vous proposeriez pour mettre fin aux situations d'iniquité qu'ils subissent.

Nous demandons que la notion de maladie professionnelle soit incluse dans le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (CPMIVG). Ce code doit évoluer pour, faciliter la prise en considération et le traitement des demandes des requérants, éviter les procédures judiciaires inutiles et coûteuses, supprimer les seuils de taux d'ouverture de droits. Envisagez-vous de demander l'évolution ce régime spécifique aux militaires en retenant, entre-autres, les recommandations de la mission d'audit de modernisation de juin 2006 ?

Des dizaines de milliers d'officiers mariniers ont été, et sont encore, exposés à l'amiante à bord des navires de la marine nationale.

Les périodes d'exposition et l'exposition elle-même ainsi que les droits à réparation qui en découlent ne leur sont pas reconnus au même titre que les autres régimes sociaux. Que proposez-vous pour mettre fin à cette injustice face à la prise en charge des victimes de l'amiante ?

Contrairement aux agents de l'état et fonctionnaires du ministère de la défense, les anciens militaires n'ont pas le droit au suivi médical postprofessionnel tel que prévu par les décrets n° 2009-1546 et 2009-1547. Comment entendez-vous faire établir cette égalité de droits ?

Des dizaines de milliers d'officiers mariniers ont participé aux essais nucléaires français. La loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires est inefficace, dévoyée par l'interprétation de l'article 4. Le projet de révision du décret d'application ne modifie en rien la méthodologie d'évaluation des risques ainsi que les conditions et processus d'indemnisation. Envisagez-vous de faire modifier cette loi ?

Suite à la professionnalisation des armées, au nouveau format de la Marine Nationale, aux lois successives de réforme des retraites, moins de 30% d'officiers mariniers auront la possibilité de faire carrière. Les autres devront se contenter de CDD renouvelables ou non. Pour un grand nombre de ces carrières courtes les droits à retraite seront amputés. L'Etat employeur doit contribuer à la constitution des droits à retraite en attribuant à l'intégralité de ces périodes d'emploi militaire des droits équivalents à ceux des autres régimes et les transférer aux régimes de seconde carrière. Comptez-vous faire prendre des dispositions en matière d'égalité de droits à la retraite ?

La spécificité du métier militaire doit avoir pour corollaire la reconnaissance de ceux qui le pratiquent. Ces attentes ne sont qu'une aspiration à une égalité minimale des droits.

Dans l'attente de vos réponses auxquelles nos adhérents seront très attentifs, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de la FNOM
 André LE DREFF



Passage sous le pont de Recouvrance - Crédit : Mer et Marine - Caroline BRITZ